

Délibération affichée à l'Hôtel de Ville
et transmise au représentant de l'Etat

le 5 avril 2012.

CONSEIL DE PARIS

Conseil Municipal

Extrait du registre des délibérations

Séance des 19 et 20 mars 2012

2012 DLH 62 - Signature d'une convention entre la Ville de Paris et la Région au titre de la lutte contre la précarité énergétique et sociale.

M. Jean-Yves MANO, rapporteur.

Le Conseil de Paris, siégeant en formation de Conseil municipal,

Vu le Code général des collectivités territoriales ;

Vu le Code de la Construction et de l'Habitat ;

Vu la délibération du Conseil régional d'Ile-de-France n°CR 09-11 du 10 février 2011 relative à l'action régionale en faveur du logement modifiée par la délibération CP11-465 du 7 juillet 2011, et notamment l'article 27, intitulé « lutte contre la précarité énergétique et sociale dans le parc privé » ;

Vu le règlement municipal d'attribution des subventions de la Ville de Paris à l'habitat privé adopté par délibération du Conseil de Paris des 13, 14 et 15 décembre 2010 ;

Vu le projet de délibération en date du 6 mars 2012, par lequel M. le Maire de Paris soumet à son approbation la signature d'une convention entre la Ville de Paris et la Région au titre de la lutte contre la précarité énergétique et sociale ;

Sur le rapport présenté par M. Jean-Yves MANO, au nom de la 8ème Commission,

Délibère :

M. le Maire de Paris est autorisé à signer la convention annexée à la présente délibération entre la Ville de Paris et la Région au titre de la lutte contre la précarité énergétique et sociale.